

À l'impossible nul n'est tenu!!!

Suite au procès d'assises, nous hébergeons actuellement dans nos murs 4 personnes pensionnaires qui ne doivent ni se rencontrer ni communiquer...

Comment cela est-ce possible dans une structure qui ne comporte que «deux ailes» ?

À l'impossible nul n'est tenu: *promenade, douche, activité, audience, passage à l'Unité Sanitaire, tôt ou tard l'interdiction de communiquer ne pourra pas être respectée et encore une fois l'administration cherchera des lampistes chez le personnel de terrain.*

Pourquoi ne pas placer certains détenus sur des établissements proches comme par le passé ?

Malgré la vigilance du personnel, notre direction interrégionale ne doit pas oublier la surpopulation et les multiples mouvements de détenus qui en découlent !!!

Devant cette impossibilité de faire, l'UFAP-Unsa Justice exige qu'en cas d'incident, le personnel soit déchargé de toutes responsabilités.

L'UFAP-Unsa Justice une présence au quotidien.

Saintes le 04/10/2022

Le bureau local Ufap-Unsa Justice